

**Conseil d'administration
du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance extraordinaire
23 août 2021
À 18 h 30**

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue à distance par le biais de la plateforme Teams, le 23 août 2021 à 18 h 30.

- Sont présents :
- Véronique Beaulieu
 - Hafedh Ben Taher
 - Jean-Philippe Blanchette
 - Jean-Denis Constantin
 - Christine Drolet
 - Ghislain Laporte, président du CA
 - Marie-France Leroux
 - Yan Ouellette, vice-président du CA
 - François Morin
 - Isabelle Morin
 - Julie-Anne Proulx
 - Dalia Ramy
 - Yu Cai Tian
 - Tous membres du Conseil d'administration formant quorum
- Étaient absentes :
- Marie-France Caron
 - Caroline Trudel
- Participent également à la séance :
- Dominic Bertrand, Directeur général
 - Me Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale
 - Marc Prescott, membre du personnel d'encadrement
- Sont également présents :
- Alain Lavoie, DGA
 - Richard Guillemette, DGA
 - Éric Lauzon, DGA
 - Danielle Roberge, DGA
 - Paul St-Onge, DGA
 - Stéphanie Lapointe, directrice, SRÉ

Ouverture de la séance

Après s'être assuré de la conformité de la convocation ainsi que du quorum, monsieur Ghislain Laporte déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

CA21/22-08-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. SERVICES ÉDUCATIFS

5. SERVICES ADMINISTRATIFS

- 5.1 Ressources humaines
- 5.2 Ressources financières
- 5.3 Ressources informatiques
- 5.4 Ressources matérielles
- 5.5 Gestion contractuelle et approvisionnements
- 5.6 Organisation scolaire
- 5.7 Transport

6. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- 6.1 Rapport du Comité – Demande de révision de décision no 306 (art. 9 à 12, LIP) -
Confidentiel

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

9. GÉNÉRALITÉ

10. QUESTIONS DIVERSES

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION ADOPTÉE

Huis clos

18 h 32, les membres décrètent le huis clos.

CA21/22-08-002

Les membres de la direction générale, la secrétaire générale, madame Stéphanie Lapointe et monsieur Jacques Ledoux sont invités à rester pour la durée du huis clos.

Monsieur Jean-Philippe Blanchette quitte son siège durant le huis clos



Retour en séance délibérante

19 h 50, les membres du Conseil d'administration sont de retour en séance délibérante.

CA21/22-08-003

6.1 Rapport du Comité – Demande de révision de décision no 306 (art. 9 à 12, LIP)

CA21/22-08-004

Document déposé :

A) Rapport du Comité de révision rédigé par monsieur Jacques Ledoux.

Le vote est demandé sur la proposition.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes pour : madame Véronique Beaulieu; monsieur Hafedh Ben Taher; madame Christine Drolet; monsieur Jean-Philippe Blanchette; monsieur Jean-Denis Constantin; monsieur Yan Ouellette; monsieur François Morin; madame Marie-France Leroux; madame Dalia Ramy; madame Isabelle Morin; madame Julie-Anne Proulx; monsieur Ghislain Laporte (11)

Vote contre : monsieur Yu Cai Tian (1)

ATTENDU la demande de révision de décision de classement de l'élève



ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du comité de révision par M^e Marie-Josée Villeneuve;

ATTENDU la recommandation du comité de révision;

ATTENDU la formation du comité de révision par Me Marie-Josée Villeneuve qui a procédé à l'étude du dossier;

ATTENDU QUE [REDACTED] a un très bon potentiel cognitif, mais qu'il n'a pas totalement acquis les capacités d'autocontrôle, de gestion de ses émotions et de résolution de conflits;



ATTENDU QUE les membres du Conseil d'administration reconnaissent l'importance d'offrir à ■■■ les meilleurs services disponibles et répondant à ses besoins afin de lui permettre de développer les compétences du Programme de formation de l'école québécoise;

ATTENDU l'étude faite par le comité de révision et la présentation du dossier;

Il est résolu, à la majorité :

De maintenir la décision du comité d'étude et de référence du Service des ressources éducatives, à savoir la poursuite du cheminement scolaire au Centre Académique Fournier pour l'année scolaire 2021-2022, les services offerts à cette école étant ceux qui répondent le mieux aux besoins de ■■■.;

De mandater le Service des ressources éducatives afin de suivre attentivement l'évolution de ■■■ afin que l'objectif ultime soit la réussite éducative de ■■■. et que soient mis en place tous les moyens nécessaires afin de maximiser tout son potentiel cognitif;

De mandater également le Service des ressources éducatives afin d'accompagner la famille dans la transition vers le nouveau milieu scolaire, si cette dernière le souhaite.

PROPOSITION ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 54.

Secrétaire générale

Président